

Exemplaire : - mairie
 - organisateur
 - responsable salle multifonction

**Contrat de location de la
 salle multifonction
 (26, rue de Quimperlé)**

Attestation d'assurance : oui ; non

Date de validité

Date Autorisation débit boisson

Entre

M. CADO Stéphane agissant en qualité de représentant de la Commune de QUERRIEN, propriétaire des lieux,

Et M. (Nom – prénom – n° téléphone du signataire – adresse mail)

.....
 agissant au nom de

ci-dessus dénommé «L'ORGANISATEUR » il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1° - DÉSIGNATION DES LOCAUX

La Commune accepte de mettre à la disposition de l'organisateur les **locaux désignés ci-après** :

petite <u>salle de réunion</u> <input type="checkbox"/>	<u>grande salle + restaurant scolaire</u> <input type="checkbox"/>	<u>option cuisine</u> <input type="checkbox"/> avec ou sans vaisselle
<u>grande salle</u> <input type="checkbox"/>	<u>restaurant scolaire</u> <input type="checkbox"/>	<u>sonorisation</u> <input type="checkbox"/>

à la (aux) date (s) suivante (s) :

et de h à h

et de h à h

Équipements fournis :

..... tables ; chaises ; couverts ; chariots.

2° - NATURE et HORAIRE de la MANIFESTATION

.....

Nombre de personnes attendues : ENTRÉE : payante gratuite

3° - **CONDITIONS FINANCIERES**

Le prix de la location des locaux désignés ci-dessus fixé conformément aux tarifs approuvés par délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2022 est de euros.

L'organisateur s'engage à verser :

- un **ACOMPTE** de 30 % (encaissé à la réservation) + le **SOLDE** (encaissé après la manifestation) à la signature du contrat, par 2 chèques BANCAIRE ou POSTAL établis à l'ORDRE du TRÉSOR PUBLIC

- CAUTION(S) à signature du contrat de location

En cas de désistement, 30 jours avant la date de la manifestation prévue (sauf cas de FORCE MAJEURE : décès, accident, dissolution), cet ACOMPTE ne sera pas RESTITUÉ.

4° - **CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOCAUX**

L'organisateur s'engage à préserver le bon état des lieux et du matériel mis à sa disposition et à en user de façon normale.

Il est précisé que l'**utilisation de la cuisine devra être réservée aux professionnels de la restauration**. Dans le cas de livraison par un traiteur, seuls les traiteurs possédant l'agrément sanitaire ou la dispense d'agrément sont autorisés à livrer des plats cuisinés à l'avance.

Il est **INTERDIT d'installer d'autre matériel électrique ou à gaz ainsi qu'une buvette dans les locaux**.

L'accès à la SCENE est réservé aux artistes.

5° - **MISE A DISPOSITION des LOCAUX**

Aucune clé ne sera remise : le responsable de la salle multifonctions (ou son remplaçant) sera présent à l'ouverture et la fermeture des locaux et fera un état des lieux avant et après l'utilisation des salles.

Il sera chargé de veiller à l'application correcte du présent contrat et il devra lui être signalé et rendu compte par l'organisateur de tout incident et déprédation.

6° - **NETTOYAGE des LOCAUX APRES USAGE**

Le **nettoyage incombe à l'ORGANISATEUR** qui DEVRA :

- ranger les tables, les chaises et la vaisselle après lavage ;
- procéder au balayage des locaux loués y compris des sanitaires.

En cas de nettoyage tout à fait insuffisant et qui n'aurait aucune mesure avec un usage normal des locaux, il sera fait application de l'article 7 ci-après.

7°- DÉPRÉDATIONS et DISPARITION DE MATÉRIEL

L'organisateur s'engage à préserver le bon état des lieux et du matériel mis à sa disposition et à en user de façon normale.

Si des déprédations venaient à être commises lors de la manifestation à l'intérieur et aux abords immédiats des locaux loués, des sanctions pourraient être prises à l'encontre de l'organisateur ou de l'association qu'il représente, à savoir :

refus de location ultérieure, réduction ou suppression des subventions, facturation de frais de remise en état, facturation du matériel manquant lors de l'inventaire après usage, ...

En aucun cas, la municipalité ne peut être rendue responsable des vols, vandalisme commis dans les locaux, abords et parkings.

8° - CAUTION

A l'effet d'appliquer les clauses de l'article 7 ci-avant, l'organisateur laisse en dépôt à la signature du présent contrat une caution de : (détail) euros, qui lui sera restituée après la manifestation.

En cas de déprédations ou de disparition de matériel **cette somme serait à valoir sur le montant des réparations ou remplacements éventuels** sans préjudice du recours de la Commune contre l'organisateur.

9°- ASSURANCES

L'organisateur doit **fournir une attestation d'assurance** de responsabilité civile d'occupation de salle en cours de validité.

A défaut de production de l'attestation d'assurance, le propriétaire s'autorise à annuler le présent contrat.

Fait à QUERRIEN, le

Le Maire,

L'organisateur,

Nom et adresse du traiteur :

Attestation Assurance Traiteur : fournie le :

Prix total de la location : acompte et solde versés le :

Montant de l'acompte (30%): Montant du solde :

Caution(s) réservation de : versée(s) le :

Manifestations Gratuites : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

COORDONNÉES des RESPONSABLES de la SALLE MULTIFONCTION

Monsieur Stéphane CADO
Monsieur Stéphane ECK

Portable 06.89.72.77.75
 Portable 06.28.36.54.13

SALLE MULTIFONCTIONS							
TARIFS au 01/01/2023	ASSOCIATIONS LOCALES				<u>QUERRIEN</u> Commerçants & particuliers	Extérieurs Commerçants & particuliers	
	<u>Manifestations non lucratives</u> (sans encaissement de recettes) expo - AG - arbre de Noël ...	<u>Manifestations lucratives</u> (= encaissement de recettes) repas - bal - fest-noz - loto - goûters <u>Les 3 premières manifestations de l'année sont gratuites</u>		buffet – repas – mariage			
	½ journée *	journée ou soirée	½ journée *	journée ou soirée	½ journée *	journée ou soirée	journée ou soirée
<u>Hall + bar + petite salle de réunion</u>	0 Cauton 100 €	0 Cauton 100 €	/	/	80 € Cauton 100 €	120 € Cauton 100 €	80 € la journée ou 120 € journée + soirée Cauton 100 €
<u>Hall + bar + grande salle</u>	0 Cauton 200 €	0 Cauton 200 €	160 € Cauton 200 €	220 € Cauton 200 €	210 € Cauton 200 €	270 € Cauton 200 €	320 € Cauton 300 €
<u>Hall + bar + Grande salle + Restaurant scolaire</u>	0 Cauton 400 €	0 Cauton 400 €	210 € Cauton 400 €	320 € Cauton 400 €	260 € Cauton 400 €	320 € Cauton 400 €	470 € Cauton 700 €
<u>Hall + bar + Restaurant scolaire</u>	0 Cauton 200 €	0 Cauton 200 €	110 € Cauton 200 €	170 € Cauton 200 €	160 € Cauton 200 €	220 € Cauton 200 €	270 € Cauton 200 €
<u>Option CUISINE avec ou sans vaisselle</u>	0 Cauton 300 €	0 Cauton 300 €	120 € Cauton 300 €	120 € Cauton 300 €	120 € Cauton 300 €	120 € Cauton 300 €	120 € Cauton 300 €
<u>SONO</u>	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 700 €
<u>VIDÉOPROJECTEUR</u>	Cauton 500 €	Cauton 500 €	Cauton 500 €	Cauton 500 €	Cauton 500 €	Cauton 500 €	Cauton 500 €
<u>GARANTIE MENAGE</u>	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 100 €	Cauton 500 €

Mentions légales

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 Mai 2018.

Protection des données personnelles :

Notre politique de protection de la vie privée vous permet d'en savoir plus sur la collecte et le traitement de vos données personnelles ainsi que sur vos droits. Si vous souhaitez accéder, faire modifier, mettre à jour ou supprimer vos coordonnées, adressez une demande par mail à : dpo@querrien.org ou par voie postale à Mairie,

7 Place de l'église 29310 QUERRIEN

Identité du responsable du traitement :

Les données personnelles sont collectées par : Mairie de Querrien, 7 place de l'église 29310 QUERRIEN - Tel : 02.98.71.34.21

Les traitements relatifs à vos données personnelles et finalités :

Les renseignements transmis dans le cadre des locations de salles communales font l'objet d'un traitement informatisé, obligatoire pour l'organisation du service des locations de salles.

Quels destinataires ?

Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élus et les agents municipaux de la commune.

Pendant quelle durée ?

Vos données seront conservées pendant 2 ans à compter de la dernière prise de contact avec l'utilisateur (clic sur un lien, réponse formelle). En cas d'opposition à la réception de la newsletter, vos données sont conservées pendant au moins 2 ans.

Quels sont vos droits ?

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant, ainsi que d'un droit de consultation de la liste des traitements mis en œuvre par la Mairie de Querrien.

Vous pouvez exercer ces droits soit par mail : dpo@querrien.org

soit par voie postale : à l'attention du DPO-Mairie, 7 Place de l'église 29310 QUERRIEN.

S'il existe un doute sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Champs obligatoires *

J'ai lu et compris les mentions RGPD*

Signature pour consentement * :